

Séance du 8 juillet 2015 à 19 heures
Commune de DOUELLE – Salle des fêtes
Aujourd'hui, huit juillet deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Douelle –Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 4 possédant une procuration
8 suppléants dont 0 possédant une procuration

• **TITULAIRES :**

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
M. BOUILLAGUET Vincent, MME FAUBERT Françoise, Mme
LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M.
TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. COUPY Daniel, M.
HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

• **SUPPLEANTS :**

BOISSIERES
CABRERETS
COURS
LABASTIDE DU VERT
MAXOU
MONTGESTY
SAINT GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL

24 titulaires - 19 suppléants

Titulaire : Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M.
LABRO Didier, tit),

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

Suppléant : Mme MARMIESSE Yvette,
Titulaire : M. SECOND Dominique,
Titulaires : Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE Serge, tit), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise, tit), M. DEBUISSON Guy, M. LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES

Suppléant : M. BRIS René,
Suppléant : M. FAURE Jean-Pierre,
Suppléant : M. GARD Michel,
Suppléant : M. PLANAVERGNE Jean-François,
Titulaire : M. GUILLEMOT Jean-Luc

GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECMONT

Suppléant : M. COMBET Gil,
Suppléant : M. OUVRARD François,
Titulaire : M. CANCEIL Philippe,
Suppléant : M. BONNEMERE Jean-Claude,
Suppléant : M. BARDINA Fabien,
Suppléant : Mme SALANIE Jacqueline,
Titulaire : M. SABOT Aimé,
Titulaire : M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Suppléant : M. PONS Stéphane,
Titulaires : M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme LANES Bénédicte, tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MERCUES

NUZEJOULS
PONTCIRQ

Suppléant : M. BESSEDE Arnaud,
Titulaire : M. CHATAIN Thierry,
Suppléant : M. SOULIER Yves,
Titulaire : M. LIAUZIN Christian,
Titulaire : M. MIQUEL Gérard,
Suppléant : M. DECREMPS Frédéric,

PRADINES
SAINT CIRQ LAPOPIE

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD

Suppléant : M. RAFFY Bernard,
Titulaire : M. BORIES Olivier,
Titulaire : M. FERNANDEZ Pierre,
Suppléant : M. RIGAL Serge,
Titulaire : M. GILBERT Joël,
Suppléant : M. BONNET Frédéric,
Suppléant : M. NICOLAON Patrick,
Suppléant : M. GILES Jérôme,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Adhésion au dispositif Point Accueil Installation piloté par la Chambre d'Agriculture du Lot

A été adopté à l'Unanimité

Affiché
Le 20 JUIL. 2015



Délibération n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 8 juillet 2015
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Hélène MARRE
Service : Développement institutionnel

Objet : Adhésion au dispositif Point Accueil Installation piloté par la Chambre d'Agriculture du Lot

Mesdames, Messieurs,

La Chambre d'Agriculture du Lot a été labellisée le 1^{er} janvier 2015 Point Accueil Installation (P.A.I.) par le Préfet de Midi-Pyrénées, dans le cadre de la politique nationale et régionale pour l'installation en agriculture. Cette convention couvre la période triennale 2015/2017.

Guichet unique pour tous les porteurs de projets souhaitant s'installer en agriculture, le Point Accueil Installation est "la structure pivot pour accueillir, orienter et accompagner tout porteur de projet". Elle fait appel à un réseau de partenaires que la Chambre d'Agriculture nous propose aujourd'hui d'intégrer.

L'objet de la convention est de permettre à tout porteur de projet dans le domaine de l'agriculture, de bénéficier d'un accompagnement par le P.A.I. dans les meilleures conditions, mais également au P.A.I. de pouvoir orienter les porteurs de projets vers les structures adaptées.

En adhérant, le Grand Cahors s'engage ainsi à :

- Transmettre au P.A.I. une fiche à jour de présentation ainsi qu'une plaquette de présentation des services et interlocuteurs du Grand Cahors,
- Renvoyer tout porteur de projet en agriculture vers le P.A.I.,
- Tenir informé le P.A.I. des porteurs de projets qui auraient été envoyés par la structure,
- Participer à une communication positive sur l'installation en agriculture et le dispositif mis en œuvre par le P.A.I.

Le P.A.I. quant à lui s'engage à tenir à jour la liste des structures locales d'accompagnement et à diffuser leurs supports de communication, à informer les porteurs de projets des structures susceptibles de les accompagner après analyse de leur besoin et à réunir annuellement l'ensemble des partenaires pour les tenir informés de l'activité du P.A.I.

La convention, qui ne prévoit aucune modalité financière liée aux engagements pris par chaque partie, est établie pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2017.

La Chambre d'Agriculture propose ainsi l'adhésion du Grand Cahors à cette nouvelle plateforme. Notre établissement, compétent à titre obligatoire en matière de développement économique, attentif à structurer un véritable schéma de développement

au cours des prochains mois, considère comme important de prendre part à cette nouvelle interface, convaincu de l'intérêt des acteurs économiques du territoire à travailler en synergie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adhérer au Point d'Accueil Installation,
- b- De désigner comme représentant : M. Denis MARRE,
- c- D'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute procédure afférente à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président, ▼

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE